



1109247801

DATE DEPOT	2011-10-04
NUMERO DE DEPOT	2011R092856
N° GESTION	2009B18655
N° SIREN	517442794
DENOMINATION	FINATEL CONSEIL
ADRESSE	74 rue de la Fédération 75015 PARIS
DATE D'ACTE	2011/10/03
TYPE D'ACTE	ORDONNANCE
NATURE D'ACTE	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX APPORTS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

04 OCT 2011

N° DEPOT 91856

Nous Président du Tribunal de Commerce de Paris

A la requête de

la société MEI TOWER SARL agissant en qualité d'apporteur à la société CG
MOBILE

Nommons

M. Stéphane Loubier

demeurant

83-85 bd de Charonne 75011 Paris.

en qualité de commissaire aux apports

Disons que ce mandat de justice confié au commissaire à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences ne peut en aucun cas être sous traité

Disons que le commissaire ci dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission

En cas de contestation sur le devis du commissaire, celle ci pourra être soumise à notre appréciation soit pour révision du devis, soit pour dessaisissement du commissaire désigné et nomination éventuelle d'un autre commissaire

Disons que le commissaire communiquera aux organes de direction, de surveillance ou de contrôle (le cas échéant) des sociétés concernées une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document

Disons qu'à la fin de sa mission, le commissaire nous adressera ce document selon les modalités décrites dans la lettre qui lui a été adressée

Disons que le commissaire disposera d'un délai qui ne pourra pas être inférieur à trente cinq jours pour exécuter sa mission et ce, à compter de la date de la présente ordonnance

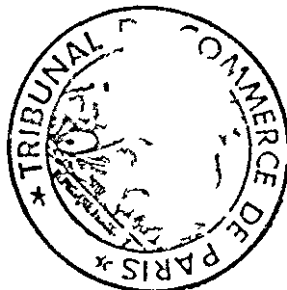
Disons qu'en cas d'empêchement, le commissaire nommé devra, sans délai, se désister et nous aviser de sa décision ainsi que la société requérante afin de procéder immédiatement à la désignation d'un commissaire en remplacement

Disons que le commissaire nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir invité les dirigeants à nous faire part de leurs éventuelles remarques et observations sur celle ci

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés

Fait à Paris le 3 octobre 2011

Le Greffier
A.M. DECOURCELLE



Le Président du Tribunal

Pour le Président
Général

A. GONZALEZ

Copie certifiée
conforme le

03 OCT. 2011

Le Greffier